

Paris, le 18 mai 2020

REACTION A L'ORDONNANCE DU CONSEIL D'ETAT CONCERNANT L'INTERDICTION DU CULTTE

La Conférence des évêques de France prend acte de l'ordonnance rendue par le juge des référés du Conseil d'État qui ordonne au Gouvernement de lever l'interdiction générale et absolue de réunion dans les lieux de culte et d'édicter à sa place des mesures strictement proportionnées aux risques sanitaires et appropriées en ce début de « déconfinement ».

Cette ordonnance va dans le sens de la lettre écrite par le Président de la Conférence des évêques de France, Mgr Eric de Moulins-Beaufort, au Premier Ministre vendredi 15 mai. La Conférence des évêques de France attend donc maintenant la révision du décret du 11 mai que le Premier Ministre a huit jours pour opérer.

A partir de la révision de ce décret des célébrations seront possibles, respectant les règles sanitaires communiquées en réponse aux propositions faites par la Conférence des évêques de France.



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

CONTACT

RELATION MÉDIAS
TÉL. 06 26 12 65 07